

## ACCORDS MULTILATÉRAUX

### État des Conventions dans le domaine de l'énergie nucléaire

#### *Protocole de 1996 à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets*

Depuis la dernière publication de l'état de ce Protocole dans le *Bulletin de droit nucléaire* n° 66, trois nouveaux États sont devenus Parties : l'Australie, la Suède et la Suisse. À la date du 18 avril 2001, le Protocole comptait 13 Parties.

#### *Protocole d'amendement de 1997 de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires*

Depuis la dernière publication de l'état de ce Protocole dans le *Bulletin de droit nucléaire* n° 64, la Lettonie l'a signé et l'Argentine est devenue Partie à cet instrument. À la date du 18 avril 2001, le Protocole comptait 3 Parties.

#### *Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires*

Depuis la dernière publication de l'état de cette Convention dans le *Bulletin de droit nucléaire* n° 64, l'Argentine est devenue Partie à cet instrument. À la date du 18 avril 2001, la Convention comptait 3 Parties.

#### *Entrée en vigueur de la Convention commune de 1997 sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*

Aux termes de l'article 40 de la Convention (voir *Bulletin de droit nucléaire* n° 60), celle-ci entre en vigueur le 90<sup>e</sup> jour qui suit la date de dépôt auprès du dépositaire, du 25<sup>e</sup> instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, sous réserve qu'un tel instrument ait été déposé par 15 États possédant chacun une centrale électronucléaire en service.

Le 20 mars 2001, l'Irlande a été le 25<sup>e</sup> État à ratifier la Convention commune, assurant ainsi son entrée en vigueur le 18 juin 2001. Les 25 États Parties à la Convention sont indiqués dans la tableau ci-dessous.

Cette Convention, qui constitue le premier instrument international à traiter de la sûreté de la gestion et du stockage du combustible usé et des déchets radioactifs, a notamment pour objet de faire en sorte qu'à tous les stades de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, il existe des défenses efficaces contre les risques potentiels afin que les individus, la société et l'environnement soient protégés, aujourd'hui et à l'avenir, contre les effets nocifs des rayonnements ionisants et de prévenir les accidents ayant des conséquences radiologiques et atténuer ces conséquences au cas où de tels accidents se produiraient à un stade quelconque de la gestion du combustible usé ou des déchets radioactifs.

La Convention met en place un système de rapports obligatoires à dresser par les Parties Contractantes, rendant compte de toutes les mesures prises par chaque État pour remplir ses obligations énoncées par la Convention. Cette procédure comprend l'élaboration de rapports portant sur les inventaires nationaux des déchets radioactifs et du combustible usé. Par ailleurs, il est prévu de tenir une réunion préparatoire des Parties Contractantes dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur de la Convention.

*État des signatures, ratifications, acceptations, approbations ou adhésions*

<b>État</b>	<b>Date de signature</b>		<b>Date de dépôt de l'instrument</b>	
Allemagne	1 <sup>er</sup> octobre	1997	13 octobre	1998 (ratification)
Argentine	19 décembre	1997	14 novembre	2000 (ratification)
Australie	13 novembre	1998		
Autriche	17 septembre	1998		
Bélarus	13 octobre	1999		
Belgique	8 décembre	1997		
Brésil	31 octobre	1997		
Bulgarie	22 septembre	1998	21 juin	2000 (ratification)
Canada	7 mai	1998	7 mai	1998 (ratification)
Corée, République de	29 septembre	1997		
Croatie	9 avril	1998	10 mai	1999 (ratification)
Danemark	9 février	1998	3 septembre	1999 (acceptation)
Espagne	30 juin	1998	11 mai	1999 (ratification)
Estonie	5 janvier	2001		
États-Unis	29 septembre	1997		
Finlande	2 octobre	1997	10 février	2000 (acceptation)
France	29 septembre	1997	27 avril	2000 (approbation)
Grèce	9 février	1998	18 juillet	2000 (ratification)
Hongrie	29 septembre	1997	2 juin	1998 (ratification)
Indonésie	6 octobre	1997		
Irlande	1 <sup>er</sup> octobre	1997	20 mars	2001 (ratification)
Italie	26 janvier	1998		
Kazakhstan	29 septembre	1997		
Lettonie	27 mars	2000	27 mars	2000 (acceptation)
Liban	30 septembre	1997		
Lituanie	30 septembre	1997		
Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre	1997		
Maroc	29 septembre	1997	23 juillet	1999 (ratification)
Norvège	29 septembre	1997	12 janvier	1998 (ratification)
Pays-Bas	10 mars	1999	26 avril	2000 (acceptation)
Pérou	4 juin	1998		
Philippines	10 mars	1998		
Pologne	3 octobre	1997	5 mai	2000 (ratification)
Roumanie	30 septembre	1997	6 septembre	1999 (ratification)

<b>État</b>	<b>Date de signature</b>		<b>Date de dépôt de l'instrument</b>	
Royaume-Uni	29 septembre	1997	12 mars	2001 (ratification)
Russie, Fédération de	27 janvier	1999		
République slovaque	30 septembre	1997	6 octobre	1998 (ratification)
Slovénie	29 septembre	1997	25 février	1999 (ratification)
Suède	29 septembre	1997	29 juillet	1999 (ratification)
Suisse	29 septembre	1997	5 avril	2000 (ratification)
République tchèque	30 septembre	1997	25 mars	1999 (approbation)
Ukraine	29 septembre	1997	24 juillet	2000 (ratification)